

Pollution particules dans le département pour la journée du 05/09/2013

Une pollution de l'air par le polluant PM10 (poussière) est constatée dans le département aujourd'hui 5 septembre 2013 : le seuil d'information, fixé à 50µg/m3 pour les poussières a été dépassé.

Publié le jeudi 05 septembre 2013

Une pollution de l'air par le polluant PM10 (poussière) est constatée dans le département aujourd'hui 5 septembre 2013 : le seuil d'information, fixé à 50µg/m3 pour les poussières a été dépassé.

Les mesures sont prises à l'échelle du département.

La Préfecture a déclenché les mesures suivantes :

Action sur le trafic automobile :

- ▶ il est recommandé de reporter ses déplacements,
- ▶ en cas d'impossibilité, opter pour un mode de transport doux,
- ▶ à défaut, utiliser préférentiellement les réseaux de transport en commun ou privilégier la pratique du covoiturage

Action pour le public et les collectivités locales :

- ▶ Recommandation d'éviter les efforts physiques intenses pendant la journée, en particulier pour les personnes sensibles (enfants, personnes âgées, personnes asthmatiques ou allergiques et personnes souffrant de problèmes respiratoires ou cardiovasculaires).
- ▶ d'éviter d'allumer des feux d'agrément (bois)
- ▶ de reporter le brûlage à l'air libre de déchets de quelque nature

Action sur les industriels (ciblée sur les plus gros émetteurs de la région) :

- ▶ Stabilité des procédés, report des opérations polluantes, réduction de l'utilisation des torches,...



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/pollution-particules-dans-le-departement-pour-la-journee-du-05092013-933.html?cHash=c83c1851fdb815da47505986a1e3d94>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser